

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 6 Juillet

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 Juillet 1895

Après avoir adopté sans discussion le projet de loi approuvant l'arrangement pour la répression des fausses indications, sur la provenance des marchandises, signé à Bucharest entre la France et la Roumanie, la Chambre prend en considération :

1° La proposition de M. Brincard ayant pour objet d'établir l'incomptabilité entre le mandat législatif et la fonction de gouverneur et sous-gouverneur du Crédit foncier, de la Banque de France ou de directeur de toute Société de crédit placée sous le contrôle de l'Etat.

2° Une proposition de MM. Pierre Richard et Roche, tendant à créer l'incomptabilité entre les mandats législatifs et les fonctions de directeur ou administrateur de Compagnies ayant une concession de l'Etat, des départements ou des communes.

Après quoi, sur la proposition de son président, la Chambre suspend sa séance à deux heures trente-cinq pour permettre à la commission de la réforme des boissons de terminer sa délibération sur les suites à donner au vote de l'amendement Vallé, qui a complètement bouleversé, comme on sait, l'économie primitive du projet de loi.

A la reprise de la séance, M. Doumer, le nouveau rapporteur de la commission élu en remplacement de M. Salis, vient déclarer que la commission, après en avoir délibéré, a résolu de rester à la disposition de la Chambre pour la continuation de la discussion du projet sur les boissons et collaborer avec le gouvernement dans la tâche de rendre réalisables les dispositions de principe énoncées dans le texte de l'amendement Vallé.

M. Ribot, président du conseil, déclare de son côté que le gouvernement ne retire pas le projet et qu'il est prêt à discuter. Mais comme ni la commission ni le gouvernement n'apportent de proposition ferme, M. Millerand fait ressortir l'anomalie de cette situation et dépose une motion ainsi conçue :

La Chambre invite le gouvernement à lui présenter des dispositions pratiques pour mettre en vigueur l'amendement Vallé.

M. Ribot demande à la Chambre de renvoyer le projet tout entier à la commission du budget.

SENAT

Séance du 4 juillet 1895

Le Sénat prend en considération la proposition de loi de M. Constans, modifiant certaines règles de l'instruction préalable en matière de délits et de crimes.

Le Sénat reprend ensuite le projet de loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et l'organisation de l'assurance obligatoire.

M. Blavier développe un amendement qui, combattu par MM. Poirier, Wadington et André Lebon, est retiré.

M. Bérenger en propose un analogue, qui est repoussé par 158 voix contre 99.

Les quatre paragraphes et l'ensemble de l'article premier sont adoptés successivement.

M. Morel dépose son rapport sur le projet de loi relatif à une convention pour les transports maritimes postaux.

La discussion de ce projet est mise en tête de l'ordre du jour de la séance de demain.

La séance est levée à 6 heures 10.

INFORMATIONS

La Session

Si la Chambre, se rangeant à l'avis de la commission du budget, se prononce pour la disjonction de l'impôt sur le revenu, les contributions directes seront votées sans grand débat par elle et par le Sénat également, et alors la session pourra être close le samedi 13 juillet.

En dehors des contributions directes, il ne reste à voter absolument, avant la séparation, que le projet relatif aux relations commerciales franco-suisse; or, il ne paraît y avoir d'opposition sérieuse contre le projet, dans aucune des deux Chambres.

Conseil de cabinet

Les ministres se sont réunis jeudi, en conseil de cabinet au ministère des finances, sous la présidence de M. Ribot; ils ont examiné ce qu'il convenait de faire en présence des votes émis, mardi dernier, par la Chambre, au sujet du régime des boissons. Il a été décidé que le gouvernement ne retirerait pas le projet dont la Chambre est actuellement saisie.

Le conseil s'est ensuite occupé du projet sur les contributions directes.

Le président du conseil demandera à la Cham-

Toute la peine qu'il s'était donnée allait-elle être perdue, et devait-il recommencer cette course le lendemain?...

Pendant qu'il se posait cette question, le fils de Bauchène se montra enfin en haut de l'escalier.

Notre homme faillit pousser un cri de joie.

Il se dissimula avec plus de soin, et l'étudiant, en passant, le frôla presque sans le voir.

Les deux haleines se mêlèrent...

Henri sauta sur le trottoir et se dirigea d'un pas rapide vers le Château-d'Eau.

L'homme aux cheveux carottes marcha derrière lui d'un pas allégre. Son œil brillait maintenant de satisfaction et un sourire errait sur ses lèvres; il tenait le jeune homme.

Passé l'Ambigu, le boulevard était presque désert.

Devant la station des omnibus seulement, quelques groupes attendaient. Le fils adoptif de Jacques Bauchène entra dans le bureau des voitures populaires.

— Pour Belleville? demanda-t-il.

On lui remit un carton.

L'anglais, qui était entré derrière lui, sortit aussitôt.

— Maintenant, il ne m'échappera plus murmura-t-il.

Il traversa vivement la chaussée, se dirigea vers une station de fiacres qui se trouve près de là, monta dans une voiture et dit au cocher :

— En haut de la rue de Belleville et vivement.

Dans son émotion, il avait oublié son accent anglais.

L'automédon, à moitié endormi, rassembla sa couverture sur ses genoux, tapa son cheval et

bre de discuter ce projet immédiatement après la convention commerciale franco-suisse.

M. Lebon, ministre du commerce et de l'industrie, a annoncé que la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet relatif à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans l'exercice de leur travail, avait résolu de se rallier sur tous les points importants aux solutions proposées par le gouvernement, et notamment aux dispositions concernant le paiement des indemnités.

Enfin, le ministre de la marine a entretenu ses collègues des mouvements des escadres de la Méditerranée et du Nord, qui ont commencé leurs grandes manœuvres.

Français et Russes

Nous détachons d'un article du *Figaro*, les passages suivants :

S'il existe des Français assez naïfs pour croire que des liens ont pu se former entre la France et la Russie sur l'éventualité prochaine d'une guerre d'agression contre l'Allemagne, je leur déclare formellement qu'ils se trompent.

Sans doute, le jour où l'Allemagne se trouverait aux prises avec des difficultés extérieures qui lui enlèveraient la liberté d'action de ses mouvements contre nous, aucune force humaine ou divine ne nous empêcherait d'intervenir pour tenter de déchirer le traité de Francfort; les Allemands en sont convaincus les premiers. Et, en allant de la meilleure grâce à Kiel, nous n'aurons pas réussi à leur donner le change sur nos sentiments.

Mais, jusque-là, il faut vivre et se développer; aussi, l'alliance franco-russe est-elle strictement défensive; elle ne suppose la guerre que pour répondre à une attaque extérieure qu'elle s'interdit absolument pour ce qui la concerne.

De notre part, elle comporte donc, sans que cela soit spécifié, l'acceptation indirecte du traité de Francfort et des frontières réduites qu'il nous a tracées. Là-dessus, pas d'équivoque.

Si nous avions demandé à la Russie de nous aider à reconquérir l'Alsace et la Lorraine, elle nous aurait éconduits. Si, de son côté elle nous avait suggéré de prendre les armes avec elle contre le traité de Berlin, nous aurions décliné ses avances. Elle et nous nous avons lié partie sur la base du *status quo territorial* : rien de plus rien de moins. Telle est la loi du présent.

Et plus loin M. Whist écrit :

J'ai eu la curiosité de me rendre deux ou trois fois, dans le cours du mois de juin, non pas dans la salle des séances de la Chambre des députés, mais dans ce large hall qui la précède et où s'en-

parait.

Un quart d'heure après, il s'arrêtait.

L'homme aux favoris rouges descendit, paya et resta seul... Il était bien arrivé à l'endroit qu'il désirait. C'était l'endroit où Henri avait pris l'omnibus, quelques heures auparavant. C'était l'endroit où il devait le quitter pour gagner à pied sa demeure. C'est pendant ce trajet que l'insulaire avait médité de faire son coup.

A cette heure, ce quartier de Paris était absolument désert et ténébreux, les becs de gaz tropéoloïgués ne servant qu'à rendre l'ombre plus compacte dans les endroits où leur lumière ne portait pas. Toutes les maisons étaient fermées et pas une lumière ne brillait aux fenêtres... Les cris pourraient déchirer l'air dans les rues sourdes, sans attirer un passant... tellement tout semblait endormi et solitaire... La voiture qui allait emmener Henri devait être la dernière... puis le quartier tout entier tomberait dans un silence de mort, laissant le champ libre aux bandits qui viennent, chaque nuit, d'un pas furtif comme des fauves, explorer ces ténèbres.

L'homme aux favoris rouges s'assura que son poignard et son casse-tête étaient à portée de sa main, puis il se plaça dans une encoignure, pour guetter le passage de son ennemi.

L'anglais attendit dix minutes à peine.

Les voitures alant vers Paris ne descendaient plus.

Aucun passant ne s'était montré.

Tout était pour le mieux.

C'est à ce moment que le bruit de l'omnibus montant, frappa son oreille, puis la lumière verte des lanternes perça l'obscurité comme une gigan-

tassent les curieux autant que les solliciteurs, où aboutissent en un mot les mille commérages du dedans et du dehors. J'ai été stupéfait, je l'avoue de toutes les impressions que j'y ai recueillies sur ces graves matières.

Tantôt on épiloguait sur le discours de M. Hanotaux : il avait fait allusion aux alliances de la France en général, les alliances au pluriel — notez bien ce détail; il n'avait nullement parlé de l'alliance franco-russe ! Et vingt voix s'écriaient : « C'est une mystification ! »

Un autre jour, le bruit courait que l'empereur d'Allemagne allait envoyer à M. Félix Faure le grand cordon de l'Aigle-Noir; alors on ne parlait de rien moins que d'une immense protestation qui partirait de la Chambre elle-même !

Est-ce là ce qui s'appelle l'opinion publique ? Est-ce avec de pareilles incohérences qu'un grand pays peut poursuivre jusqu'au bout l'œuvre compliquée de son relèvement, alors qu'il y faudrait, avant tout, la discrétion, la patience, le sang-froid, qu'il avait si bien pratiqués auparavant.

Voilà la déviation, dit Whist en terminant, mais à qui la faute ?

D'autre part, nous nous faisons, sous toutes réserves, l'écho d'un bruit qui court dans les cercles diplomatiques. Le traité franco-russe ne serait pas annoncé officiellement par la France, mais par la Russie.

Le gouvernement du tzar attendrait, dit-on une occasion propice !

Les manœuvres navales

Toulon, 5 juillet.

Les manœuvres navales des deux escadres ont été consacrées hier à des tirs au canon et au tube-canon. Les tirs ont très bien réussi.

L'escadre active, commandée par l'amiral de la Jaille, rentrera ce soir à Toulon pour se ravitailler.

L'escadre de réserve, après avoir effectué un simulacre de la prise du port de Saint-Tropez est allée mouiller, hier soir, à Villefranche, d'où elle appareillera ce soir pour les Salins d'Hyères.

Lundi commencera la deuxième période consistant en exercices de tactique navale.

Les deux escadres réunies en armée navale se subdiviseront en trois fractions ennemies.

Les établissements militaires

Le ministre de la guerre vient de décider que les officiers des armées de terre et de mer, en tenue, seront admis désormais à visiter les établissements militaires, écoles, dépôts de remonte et

tesque émeraude. C'est dans cette voiture que le jeune homme devait être...

L'anglais avait maintenant comme un fris-on de froid qui plissait son corps, glaçant son sang dans ses veines.

S'il allait manquer son coup, être pris ?

Il s'apprêta.

En passant devant la rue dans laquelle l'insulaire était tapi, une ombre se détacha lestement du marche-pied.

C'était Henri...

Le fils d'Albin avait fait un mouvement...

Dès que le jeune homme fut passé devant lui, il sortit de sa cachette et s'engagea sur ses traces.

L'étudiant, surpris d'entendre marcher derrière lui, se retourna, mais voyant un homme bien mis, il ne fut pris d'aucun soupçon.

L'inconnu, d'ailleurs, avait tranquillement les mains dans ses poches. C'était un promeneur quelconque, rentrant du spectacle domme lui... Il ne s'en occupa pas...

Plus on avançait, plus le quartier devenait désert, la rue obscure. On était maintenant devant les palissades des terrains vagues que nous avons signalés. On n'entendait plus que comme un bruit imperceptible, le grincement sur le pavé des roues de l'omnibus. C'était le moment...

L'anglais sortit les mains de ses poches. Dans l'une il tenait un poignard, dans l'autre un casse-tête.

Il s'avança vivement et avant qu'Henri eût pu se reconnaître, il lui asséna un violent coup de son arme américaine... Le jeune homme, étourdi, assommé, chancela les bras étendus machinale-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 38

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XXIV

Il y eut, pendant les premières minutes, un grouillement de viages qui fit pâlir de terreur l'homme aux favoris rouges... car il craignait qu'à la faveur de cette confusion, Henri ne lui échappât... Il lui avait été impossible de voir tout le monde... Il y avait eu des flux et des reflux de foule qui l'avaient collé contre le mur à l'étouffer, l'empêchant de voir et l'entraînant, la bouche crispée, malgré ses efforts surhumains, qui tendaient ses nerfs et raidissaient son corps, pour ainsi dire.

Une sueur d'angoisse perlait à son front.

L'étudiant ne paraissait pas, et la foule, maintenant moins serrée, avançait lentement; on se retournait pour causer, pour passer une manche de pardessus.

Près des deux tiers des spectateurs étaient dehors, se répandant sur les boulevards comme une tache d'huile sur un linge.

Henri n'avait pas paru.

Avait-il passé sans qu'il l'eût vu ?

Le cœur de l'insulaire battait à coup précipité.

annexes de guerre, pénitenciers, manufactures d'armes, à charge par eux de solliciter l'autorisation du commandant de l'établissement et, dans certains cas, du ministre de la guerre.

Quelques restrictions sont faites au sujet des manufactures d'armes et des poudreries.

Le prince de Bismarck

Le *Soir* publie l'information suivante : « Le bruit court, au moment où nous mettons sous presse, que le prince de Bismarck vient de mourir. »

» Au ministère des affaires étrangères, où nous nous sommes présentés, on n'avait pas reçu la confirmation de cette nouvelle. »

L'Espionnage

Le tribunal correctionnel de Lyon vient de rendre son jugement dans l'affaire d'espionnage où se trouvaient impliqués la veuve d'un entrepreneur et un tailleur, son voisin.

Le tribunal a constaté que la veuve Tourte, de complicité avec Knur, avait bien cherché à négocier les plans du fort de Châtillon, sachant que ces plans intéressaient la défense nationale, et qu'elle était prête à les vendre à une puissance étrangère. En conséquence, la veuve Tourte et son complice Knur ont été, l'un et l'autre, condamnés pour espionnage à six mois de prison.

Regrettable incident

Romans, 4 juillet.

Un regrettable incident s'est produit hier matin sur la place d'Armes.

M. Léon P... regagnait son domicile lorsque, sans y prendre garde, il passa entre M. le général Bonnet et un détachement du 75^e de ligne. Le général l'apostropha avec rudesse et l'invita à se découvrir ; puis le saisissant par le bras, il lui donna un coup de pied dans le dos.

Nombre de personnes assistaient à cette scène. M. P... se contenta et remit sa carte au général.

Il a adressé une plainte contre celui-ci au ministère de la guerre. D'autre part il lui intenta un procès et demande des dommages-intérêts qui, s'ils sont accordés, seront entièrement versés au bureau de bienfaisance.

Cette fâcheuse affaire fait grand bruit.

L'emprunt chinois

On mande de Berlin au *Daily-News* : D'après des avis de Saint-Petersbourg, la tournure favorable que prennent les négociations pour l'emprunt chinois, est due à ce que la Russie a abandonné sa demande de garantie par hypothèque sur les douanes chinoises.

Cet abandon facilitera à la Chine l'émission d'un nouvel emprunt plus important. Les douanes chinoises pourront, en effet, être données en garantie pour un emprunt international.

L'Expédition de Madagascar

On télégraphie de Majunga au *Tageblatt*, à la date du 2 juillet :

Les Hovas ont évacué Trabongy et Ambago sans combat.

La résistance, dans la province de Bouéni est considérée comme terminée.

Le général Duchesne est parti pour l'intérieur de l'île le 29 mai. Il doit arriver à Mevatanana

le 15 juin, afin d'être à Tananarive le 15 août. Les Français pourraient encore avoir besoin de 3,000 hommes de renfort.

L'état sanitaire du corps expéditionnaire est bon.

Les canonnières françaises sur la Betsiboka se comportent à merveille.

Le *Courrier du Soir* prétend que les renforts demandés par le général Duchesne ne seraient pas destinés spécialement à la relève d'une partie de ses troupes. Le commandant en chef voudrait s'en servir pour former une colonne qui exécuterait un mouvement tournant ayant Tananarive pour objectif.

Le port de Toulon vient de recevoir l'ordre d'expédier à Madagascar par le prochain courrier partant de Marseille, de nouveaux canots à vapeur et un détachement de sous-officiers mariniers pour la direction du port de Majunga.

La situation du corps expéditionnaire

Le corps expéditionnaire est maître absolu du Bouéni et de toute la partie navigable de l'Ikopa.

Il ne reste plus à Majunga qu'une garnison de 3,000 hommes et encore, sous peu, cet effectif va-t-il être réduit dans de notables proportions. Répartie dans le Rova, au camp des Manguiers et sur les mamelons boisés qui entourent la ville au sud et à l'ouest, elle se compose de la moitié de la brigade du général Voiron, des dépôts du 200^e de marche, du 40^e bataillon de chasseurs, du train, de l'artillerie, de la cavalerie et des différents corps administratifs. Tout le reste du corps expéditionnaire, soit un peu plus de 11,000 hommes est échelonné de Marovoay à Tsarasoastra. La tête de la colonne se trouve ainsi à moitié chemin de Tananarive, l'objectif final.

Londres, 4 juillet.

Le *Daily News*, commentant les nouvelles de Madagascar, dit que le climat paraît être le seul ennemi sérieux des Français.

« Assurément, ajoute l'organe libéral, les Français sont excellemment commandés par le général Duchesne, qui allie la prudence au courage et sait ne pas se hâter. »

Les Hovas battus

Le ministre de la guerre a reçu du général Duchesne la dépêche suivante datée de Majunga, 2 juillet 1895.

Le 30 juin, au matin, plusieurs milliers de Hovas ont attaqué d'une manière sérieuse notre poste avancé de Tsarasoastra qu'occupaient la 6^e compagnie du régiment algérien, une section de la 16^e batterie, et un peloton de cavalerie.

Cette attaque a été repoussée par le commandant Lentonnet qui, à l'arrivée de deux compagnies de renfort venant de Dehanana, a pris ensuite l'offensive, et a forcé l'ennemi à reculer de plusieurs kilomètres.

Le général Metzinger, parti de Suberbierville avec le 40^e bataillon de chasseurs et la 16^e batterie, a atteint Tsarasoastra dans la soirée.

Ce matin, 30 juin, cet officier général a attaqué les Hovas en position sur l'Ikopa. L'attaque a été menée très énergiquement par les chasseurs et une compagnie de tirailleurs appuyés par deux sections d'artillerie. La position a été enlevée et les Hovas coupés et rejetés dans les ravins. L'ennemi a éprouvé de grandes pertes. Deux camps ont été surpris ; 470 tentes, le

drapeau de la reine, un canon et tous les approvisionnements en vivres, munitions, effets, sont tombés entre nos mains, nos pertes sont peu importantes : deux tués, quinze blessés.

Pendant que le général Duchesne achève la concentration de ses troupes à Mevatanana-Suberbierville et organise en ces points une base de ravitaillement solide, indispensable pour ses opérations ultérieures vers l'intérieur des terres, un poste avancé avait été poussé jusqu'à Tsarasoastra, à 20 kilomètres au sud de Mevatanana. C'est l'attaque de ce poste avancé par les Hovas qui a été le prélude du combat de Beritzoka, non seulement brillant, mais utile pour la suite des opérations : ce point de Beritzoka est à 10 kilomètres environ de Tsarasoastra à l'est.

Opinion d'un Anglais

La *Pall Mall Gazette* publie une lettre de son correspondant de Madagascar. Après avoir donné les détails que nous connaissons sur le début de la campagne, il fait l'éloge du général Duchesne qui, aidé du colonel Bailloud, a pu, à son arrivée, faire achever rapidement les travaux de Majunga :

Tout ce que je puis dire, ajoute le correspondant, c'est que le général s'est montré d'une volonté de fer. Chacun voit maintenant qu'il y a un chef à la tête de l'expédition. Le général ne recherche pas la popularité, mais il sait ce qu'il veut et voit ce qui est fait.

Quelques-uns de ses ordres donnent la preuve de beaucoup de sens commun et de prévoyance. Il a appelé l'attention des officiers sur ce fait : qu'il était de leur devoir de veiller à la santé de leurs hommes, ajoutant que ceux qui auraient le moins de malades parmi leurs hommes mériteraient les plus grands éloges.

Après avoir donné les ordres les plus sévères sur les précautions à prendre contre le soleil, le général en chef a puni de quinze jours de prison deux hommes qui s'étaient baignés nus en plein soleil.

En aucun cas, les troupes n'ont été à court de nourriture, et ce résultat est à peine croyable en présence du manque presque absolu de moyens de transport.

Les correspondants des journaux font courir des bruits de toute nature, des lettres de soldats disaient que la situation était mauvaise, la santé des troupes déplorable, personne ne s'accusera de voir les choses en général d'une façon trop optimiste ; je les ai toujours exposés avec impartialité, et ici je considère que l'expédition est très bien conduite.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos compatriotes

Notre distingué compatriote, M. Jean Mouliérat, de Vers, près Cahors, le brillant artiste de l'Opéra-Comique, qui compte dans notre département de nombreux amis, est en ce moment en villégiature au château de Revery, près de Saint-Céré.

Par arrêté de M. le préfet de l'Oise, en date du 4 juin, notre compatriote M. Auricoste Adolphe, fondé de pouvoirs à la recette des finances de

Clermont, a été nommé économiste de l'asile de santé de cette ville.

Ecole de St-Cyr

Deux de nos jeunes compatriotes, MM. Henri Olié, de Cahors et Paul Rochy de Larauze, du Bourg, ont été déclarés admissibles aux épreuves orales du 1^{er} degré.

LOTTERIE

Au bénéfice des malades et blessés de Madagascar L'Orphéon a décidé, dans sa dernière réunion, qu'une délégation de 3 membres de la Société serait chargée de recueillir, par quartier, des lots, auprès de MM. les négociants.

Au moment où, victime des rigueurs d'un climat meurtrier, loin de leur pays, nos soldats vont soutenir l'honneur de la France et payer glorieusement de leur vie de nouvelles conquêtes, nous ne pensons pas qu'il se trouve un Français qui refuse son offrande et qui ne tienne à cœur de s'associer au soulagement de ces braves que la maladie accable.

On n'a jamais fait en vain appel aux sentiments humanitaires ou charitables de la population Cadurcienne ; en cette circonstance, elle ne faillira pas à ce devoir patriotique.

Demandez, MM. les Orphénistes, on vous donnera.

La fête du Lycée Gambetta

La fête littéraire et musicale que nous avions annoncée, a eu lieu jeudi, dans une des cours du Lycée Gambetta.

C'est sur une estrade décorée avec un goût exquis et devant un public nombreux, que la fête commença par le chœur du *Bivouac*, de Luken, chanté avec un réel talent par une cinquantaine d'élèves.

Le ban traditionnel salue l'arrivée de MM. le préfet du Lot, Costes, maire, Caviolle et Desprats, conseillers de préfecture, Mazières et Parazines, adjoints, Vicart, secrétaire particulier du préfet, Pépin, trésorier général du Lot, etc.

M. Fournier, proviseur, fait ensuite d'excellents termes une conférence sur l'éducation, après avoir remercié le nombreux auditoire d'avoir répondu avec empressement à son invitation. Dans sa conférence, M. Fournier constate que non seulement l'instruction est donnée dans les lycées, mais aussi la bonne éducation.

La fête se continue par la *Gavotte des Pages*, morceau très applaudi, exécuté par l'orchestre, composé de jeunes lycéens sous la direction de M. Barreau, leur habile professeur, dont nous avons eu déjà l'occasion d'apprécier le talent ; l'*invocation d'Esther*, récitée par l'élève Demeaux ; la *Coupe du roi de Thulé*, de Gounod, et *Fra Diavolo*, chantés par le jeune Carriol, ont été fort applaudis.

Chacun a pu admirer le talent de M. Lafage, élève de philosophie, et de M. Justin Simon, du cours de mathématiques élémentaires, qui ont chanté *Prière*, de Saint-Saëns, et *Miss Hélyett*, d'Andran.

Nous devons aussi féliciter les jeunes Jacques, Vaisiè et Salvan, de la quatrième classe, qui ont débité en vrais artistes le *Songe d'Athalie*. Nos louanges au jeune H. Fournier, qui a admirablement dit la *Conscience*, de Victor Hugo. Mentionnons aussi le jeune Conquet dans *Va Petit Mousse*, de Planquette.

Le clou de la fête est sans contredit le troisième acte, scènes IV et V de *Pour la Couronne*,

— Bon ! te voilà déjà aux champs ! s'écria-t-il... Henri est un jeune homme... Il peut passer la nuit dehors sans que nous nous inquiétions de lui comme d'une jeune fille.

— Je m'étonne, dit madame Bauchène, qu'il ne nous ait pas prévenus.

Jacques s'efforça de dire : — Prévenus ! Tu es bonne, toi... Si c'est une conquête qu'il a faite au théâtre ? Quand on est jeune, on sait bien quand on sort, mais on ne sait jamais quand on rentre.

Julie ne répondit pas.

Tout en cherchant à rassurer sa femme, Bauchène n'était guère moins inquiet qu'elle.

Il déjeuna à la hâte et se rendit rue de Richelieu, mais tout le reste de la journée il fut triste et mal entraîné. A cinq heures précises, il quitta la salle d'armes et sauta dans un fiacre.

Il avait hâte d'être arrivé.

Sa femme guettait sur le seuil.

— Et Henri ? s'écria-t-elle, quand elle le vit seul.

— Il n'est pas rentré ? demanda Bauchène, qui était livide.

— Je ne l'ai pas vu.

— Voilà qui est singulier ?

— Oh ! hier soir, il lui sera arrivé malheur.

Madame Bauchène avait des larmes dans les yeux.

Le maître d'armes avait eu comme un éblouissement.

Il chercha pourtant à dominer son émotion...

— Il rentrera plus tard, dit-il... Il aura fait une partie avec des étudiants de ses amis.

— Tu n'as pas vu Henri, père ?

— Non, ma fille, je croyais le trouver là.

— Mère est montée faire sa chambre, tantôt, et elle a bien vu qu'il n'était pas rentré.

Jacques passa la main sur son front pour essuyer une poussée de sueur froide.

— Il rentrera, il n'est pas perdu. Ne vous désolerez pas.

Mais sa femme ne fut pas dupe de son calme affecté.

— Tu es inquiet comme nous, dit-elle. Tu crois que je ne le vois pas.

— Mais non, je t'assure...

— Il se passe quelque chose que tu nous cache, dit Julie.

— Tu es tout pâle, ajouta Jeannette.

— Mais non, voyons, vous êtes folles ! s'écria le Roi des Braves, pour cach-r son attendrissement. Rentrons, il va venir dîner...

— Jamais il ne nous a laissés ainsi dans l'anxiété, murmura madame Bauchène. Chaque fois qu'il allait à son logement de la rue Cujas, il nous prévenait. Tu n'es pas passé rue Cujas ?

— Non, je croyais le trouver ici...

On rentra.

Le couvert était mis, et la soupe, apportée par Jeannette, fumait sur la table.

Six heures venaient de sonner...

— Mettons-nous à table, dit Bauchène, ça le fera venir...

On s'assit, mais personne ne mangea.

(A suivre).

ment, comme pour se protéger, mais avant qu'il eût touché terre, l'anglais, rapide comme l'éclair, lui avait enfoncé son poignard dans la poitrine, jusqu'à la garde.

La fille de Bauchène tomba comme une masse, sans avoir poussé un cri.

L'homme aux favoris rouges s'était penché ; il avait retiré de la plaie son arme ensanglantée et se préparait à l'enfoncer de nouveau, quand les voix de plusieurs personnes se firent entendre.

Il se dressa vivement et se mit à fuir du côté opposé aux arrivants.

— Bah ! murmura-t-il, un second coup était inutile. Cette fois, il a son affaire.

Et Jean de Kermor, car c'était bien lui, se dirigea vers la rue Saint-Georges pour apprendre à Marcelle qu'ils étaient enfin débarrassés du neveu qui les gênait.

XXV

Le lendemain matin, Bauchène monta à la chambre d'Henri. Arrivé sur le carré, il écouta, n'entendit aucun bruit. Il était près de huit heures. Il frappa à la porte.

— Allons donc ! paresseux, cria-t-il, on dort encore ?

Pas de réponse.

Jacques leva le loquet de la porte.

La porte était fermée à clef.

Il frappa plus fort, secoua la serrure...

Même silence.

— Est-ce qu'il serait déjà sorti ? se dit-il.

Puis une pointe d'inquiétude le prit.

Il donna un coup d'épaule violent. La porte céda.

Il entra dans la chambre...

Il fit un mouvement de surprise. La pièce était vide. Le lit n'était point défait.

Tiens !... tiens !... murmura-t-il, Henri n'est pas rentré hier soir ?

Il avait pâli légèrement, mais il se rassura aussitôt.

— Il aura fait quelque rencontre agréable...

— C'est de son âge... La chambre était telle que le jeune homme avait dû la laisser la veille.

Avant de dîner, il avait changé de chaussures, s'était donné un coup de brosse, lavé la figure, les mains... Ses bottines sales de la journée étaient au pied du lit...

La brosse était sur la table... La serviette avait été jetée à la hâte sur le bras d'un fauteuil.

— C'est bien cela, pensa Bauchène, il n'est pas rentré...

Il ajouta philosophiquement : — Après tout c'est de son âge.

Il redescendi.

— Eh bien ! demanda sa femme.

— Il n'est pas rentré.

Madame Bauchène eut un mouvement effrayé.

— Comment ?

— A moins qu'il ne soit allé se coucher au quartier, dit le mari.

— Tu sais bien que non. Il devait revenir ici. Il n'a pas de cours aujourd'hui.

— Pourvu qu'il ne lui soit pas arrivé malheur ? s'écria la femme avec un commencement de frayeur.

Bauchène haussa les épaules.

débité par MM. Simon et Delprat, élèves de philosophie, qui ont soulevé de frénétiques applaudissements.

Cette charmante soirée s'est terminée par le *Barbier de Séville*, exécuté par MM. Barreau et Maurice Breil. Le chœur des *Conspireurs*, chanté par une trentaine de sopranos, a clos la fête.

Le succès de cette fête couronne heureusement les efforts de M. le proviseur qui en avait pris l'initiative; nous serions heureux qu'il voulût bien nous continuer de temps à autre ces agréables distractions.

Examens

Baccalauréat ès-lettres deuxième partie. — **Baccalauréat secondaire classique**

Rhétorique. — Compositions, le samedi 13 juillet, à Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes et Toulouse. Matin 6 h. 3/4, soir 1 h. 3/4.

Philosophie. — Compositions, le jeudi 11 juillet, comme ci-dessus.

Oral à partir du 24 juillet. — Les admissibles seront convoqués individuellement. Ils feront le thème de langues vivantes à 7 h. du matin, le jour de l'oral. Il sera accordé trente minutes. — L'usage des lexiques est interdit.

Baccalauréat secondaire moderne (1^{re} et 2^e partie)

Compositions, le vendredi 12 juillet, matin 6 h. 3/4, soir 1 h. 3/4, à Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes et Toulouse.

Oral, à partir du 12 juillet à 2 heures.

Courses de vélocipèdes

Demain dimanche auront lieu, sur le vélodrome des Allées Fénélon, clos pour la circonstance, les grandes courses de vélocipèdes organisées par le Veloc-Sport Cadurcien, dont nous avons publié dernièrement le programme.

Ces courses promettent d'être fort belles, un grand nombre de coureurs étrangers, et non des moindres, ayant envoyé leurs engagements.

La musique du 7^e de ligne se fera entendre dans l'enceinte du vélodrome pendant les courses.

Le soir à 8 h. 1/2, la distribution des récompenses aura lieu au club (Café Tivoli) où un punch sera offert aux coureurs.

Les prévoyants de l'Avenir

Société civile de Retraites

Le président de la 405^e section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les adhésions et les versements sont reçus, à la Mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi.

Il rappelle en outre que les adhésions faites dans le courant de l'année, jusqu'au 1^{er} dimanche de décembre inclus, partent du 1^{er} janvier de la même année.

PARAZINES,

Président de la 405^e section des Prévoyants de l'Avenir.

Aviron Cadurcien

MM. les membres de l'Aviron Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale, qui aura lieu samedi 6 juillet courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la société (Café Tivoli).

ORDRE DU JOUR :

Lecture du procès-verbal.
Paiement des cotisations.
Questions diverses.

Société de pisciculture du Lot

L'assemblée générale des membres de la Société de pisciculture du Lot, aura lieu, ce soir, à 8 h. 1/2 précises, à l'hôtel de ville.

Incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi, vers 4 heures du soir, dans le grenier de la maison Ibert, rue Saint-Urcisse.

Le feu a été communiqué à des vieilles hardes par des cendres chaudes; les dégâts sont peu considérables, l'incendie ayant pu être rapidement éteint par les habitants de la maison.

Accident

Hier au soir, le sergent Valade, travaillait à la barre-fixe. En voulant exécuter un échappement de jarrets, il tomba, la tête la première, sur la terre dure et se démit la colonne vertébrale.

Son état quoique très grave, ne met pas ses jours en danger.

Echos du Palais

Un bien joli procès se plaide actuellement devant le tribunal de Cahors, procès qui aurait trouvé sa place dans la semaine du Carnaval. M^e de Valon, au nom du sieur F..., d'Albas, se plaint d'avoir été traité d'hermaphrodite par son voisin G..., qui aurait même ajouté que le Conseil de révision aurait réformé F..., pour ce motif radical. M^e Pages du Port, au nom de G..., proteste de son innocence, les deux avocats dans leurs plaidoiries fort humoristiques, ont déridé malgré la chaleur nos juges et l'auditoire, et le tribunal a ordonné une enquête.

L'enquête sera-t-elle complète, nous le savons et c'est alors que F... pourra affirmer qu'il a toutes les qualités pour être un gentilhomme.

Mercure

Notre société musicale, la *Cœcilia*, vient de remporter deux prix au concours musical de

Brive : le 2^e prix, médaille de vermeil, de lecture à vue et le 2^e prix, médaille de vermeil, du concours d'exécution.

Noyée

Le cadavre de la nommée Polosie, épouse Rigal domiciliée à Figeac, qui avait disparu de son domicile depuis le 24 juin dernier, a été trouvé dans le Lot à Orelles, commune de Capdenac.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 4 juillet

Le sieur Delsol, Guillaume, âgé de 34 ans, cultivateur à Puylagarde, mais actuellement en fuite, est condamné, par défaut, à 1 an et 1 jour de prison, 25 fr. d'amende et à la rélegation, pour vol de 21 brebis, au préjudice du sieur Bouysson, de Vidaillac.

— La nommée Barry, Anne, épouse Rigal, 24 ans, demeurant à Cahors, prévenue de coups et blessures envers la nommée Marty épouse Ringraves, est condamnée à 10 jours de prison, et 25 fr. d'amende (loi Bérenger pour la prison).

— Le nommé Delteil, Jean, 34 ans, journaliste, né à Larroque-des-Arcs, demeurant actuellement à Toulouse, prévenu d'abus de confiance au préjudice du sieur Dablane, de Lauzès, est condamné à 15 jours de prison.

Fumel

La foire n'a pas été belle il y avait peu d'animaux et peu de monde, quelques bœufs et vaches ont été vendus aux cours des foires précédentes.

Les veaux se vendaient 1 fr. le kilo.

Les jeunes porcs se vendaient à de bons prix.

La volaille de 60 à 75 centimes la livre selon qualité.

Lapins domestiques environ 30 cent. la livre.

Oisons de 3 ou 4 jours de 4 fr. 50 à 5 fr. la paire.

Canetons mâtis 2 fr. 40 à 2 fr. 60 la paire.

Communs 1 fr. 20 à 1 fr. 40 la paire.

Blé de 14 à 15 fr. l'hect.

Maïs de 10 à 12 fr. l'hect.

Puy-l'Evêque

La foire a été peu importante et il s'est fait peu d'affaires.

Les oisons se vendaient de 4 fr. 50 à 5 fr. 50 et il y en a eu une grande quantité de reste.

La volaille avait subi une grande baisse.

Cénevières

Le vicomte Hugues de Combarel de Gibanel vient de se fiancer avec Mlle Odette Lesage, fille unique de M. Charles Lesage propriétaire du château de Cénevières.

Lamothe-Dégagnac

La nommée Madeleine Lamouroux, femme Régagnac, âgée de 70 ans, est tombée d'un cerisier sur lequel elle était montée pour cueillir des fruits. Les blessures qui sont résultées de cette chute étaient si sérieuses que la pauvre femme est morte trois quarts d'heure après l'accident, sans avoir repris connaissance.

Lamothe-Fénélon

Le sieur Baptiste Poujade, âgé de 42 ans, rentrait chez lui pour se mettre à l'abri de l'orage. Au moment où il arrivait dans la cour de sa maison, un arbre, déraciné par le vent, s'est abattu sur lui. Il a fallu une demi-heure environ pour dégager le malheureux Poujade. Sa mort avait été instantanée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête nationale du 14 juillet

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1895, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des **Billets Aller et Retour** à prix réduits prévus par son tarif spécial G. V. n^o 2.

1^o Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du Vendredi 5 juillet inclus au Lundi 15 juillet inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le Mardi 16 juillet.

2^o Les billets délivrés du Vendredi 12 juillet au Lundi 15 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau et de toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mardi 16 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 16 juillet.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen le mardi 9 juillet, à 6 h. 22 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, La-

mothe-Fénélon, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beaumont, Ribérac, Périgueux, La Coquille-Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le Mardi 16 juillet à 2 heures du soir.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR (Timbre-quittance de 0 franc 40 non compris).

D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Lamothe-Fénélon, Sauveterre-la-Lémance. — De Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires, à Paris : 2^e classe, 41 fr. ; 3^e classe, 29 fr.

De Villefranche-du-Périgord, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubie, Beaumont, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris : 2^e classe, 33 fr. ; 3^e classe 23 fr.

La compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 8 juillet à 6 h. du soir.

Le service d'été qui a été mis en vigueur sur le réseau de la Cie d'Orléans le 1^{er} juillet, comporte les améliorations suivantes :

Le train express de jour de Paris à Toulouse qui partait de Paris à 9 h. du matin en part à 10 h. et arrive à Cahors à 8 h. 44 du soir, gagnant ainsi 50 minutes sur la durée du trajet de Paris à Cahors.

Le train express de jour de Toulouse à Paris continue à partir de Cahors à 9 h. 30 du matin; mais il arrive à Paris à 11 h 22 soir au lieu de 11 h. 39, soit 17 minutes plus tôt.

En raison de cette abréviation, il ne sera plus ménagé d'arrêt pour le déjeuner aux Aubrais, ni pour le dîner à Châteauroux; mais un wagon restaurant circulera dans chacun de ces trains entre Paris et Châteauroux.

Les buffets des Aubrais, de Vierzon et de Châteauroux tiendront à la disposition des voyageurs des paniers contenant un déjeuner ou un dîner.

Le train qui partait de Montauban pour Cahors à 4 h. 15 du soir, est retardé de 18 minutes pour le faire correspondre à Montauban avec le train venant de Cette et de Toulouse.

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUCE, DANS L'ORLÉANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE, ETC.

A partir du 1^{er} juillet 1895, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e Classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Étampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la compagnie un parcours de 100 kilomètres au minimum (soit 200 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 juin au 6 juillet 1895

Naissances

Laffite, Marie, rue Vayrols, 1.
Baussonie, François, rue St-Barthélemy, 19.
Cœur, Marthe, rue Briège, 7.

Mariages

Sastres, Antoine, cultivateur, et Castan, Louise.
Roux, Baptiste, employé au chemin de fer, et Cros Mélanie, fille de service.
Escorbiac, Justin, employé de commerce, et Vignals, Catherine, tailleur en robes.

Décès

Galou, Marie, 19 ans, rue Feydel, 8.
Boudi, Marie, Aubergiste, épouse Avezou, 64 ans, au moulin du Périé.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 7 juillet 1895

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (Allées Fénélon)
Allegro militaire. X.
La Petite Mariée (ouverture). Lecoq.
Rigoletto (fantaisie). Verdi.
La Vie d'artiste (Valse). Strauss.
Les Noces de Jeannette (fantaisie) Massé.
Bonsoir voisin (quadrille). X.

L'effet surprenant produit par les Pilules Suisses sur les personnes qui en font usage est constaté dans le curieux recueil de 1,000 attestations qu'on peut se procurer gratuitement dans les pharmacies.

FAITS DIVERS

La fin du monde

Il y a une dizaine d'années, un astrologue allemand, professeur de l'Université d'Iéna, prédisait la fin du monde pour 1897. Dans un long mémoire, nouvellement publié, ce savant confirme sa prédiction. La cause de ce cataclysme universel sera l'intensité de la chaleur.

Une comète qui a déjà visité notre système planétaire en 1868, en 1875 et en 1880, s'approchera si près de la terre en 1897, que toute vie animale et végétale sera détruite à sa surface.

Espérons qu'il en sera de cette prédiction sinistre comme de toutes celles qui l'ont précédée, et que l'an 1897 se passera sans bouleversements, au moins terrestres.

Foudroyés

Saint Etienne, 4 juillet.

Un accident s'est produit, hier soir, au poste électrique qui distribue la lumière aux communes de la Talaudière et de l'Etrat. M. Fargère, chargé de la distribution, entrant dans une cabine, voulut éteindre le feu et, dans ce but, s'appuya contre la cloison d'où sortaient les flammes; mais il ne put plus retirer ses mains qui restaient collées à la paroi. M. Fargère poussa des cris déchirants. Son beau-père accourut et, pour lui porter secours, le prit par derrière et voulut l'attirer à lui; mais un nouveau courant produisant une épouvantable secousse, rejeta violemment les deux hommes sur le plancher.

Quand on releva M. Fargère il avait les mains carbonisées; son beau-père a reçu des blessures aux mains et à l'avant-bras. Leur état est grave.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, brouilleries chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Volailles

35 ans d'un succès toujours croissant!! ont démontré l'efficacité absolue de la **Poudre carminative Picard-Faivre**; dans toutes les **maladies de volailles, choléra des poules, crise du rouge des dindons**. 2 francs la boîte de poudre pour 300 poules. Dans toutes les pharmacies. Vente en gros : P. GALLET, 29 (bis), rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

La belle propriété du **Thérou**, canton de Puy-l'Evêque. — Rapport et agrément. — Plaine du Lot.

Maisons d'habitation et d'exploitation — Jardins — Terres — Bois — Prés — Ruisseau — 22 hectares de vignes en plein rapport, exposition au midi — Abri du vent du nord — Vins de premier cru. — Revenu net assuré 4 0/0.

CONTENANCE TOTALE : **82 hectares**

S'adresser à M. CH. BIMBENET, géomètre-expert, à Agen.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

AB 28

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 4 juillet 1895 : Daniel Riche : Une Extravagance. — Pierre Sales : le Corso rouge (suite) — M^{me} Hector Malot : Le Prince (suite). — Le Capitaine Danrit : La guerre en rase campagne (suite). — Charles Mérouvel : Mortel amour (suite). — Eugène Chavette : L'Héritage d'un Pique-Assiette (suite).

Étude de M^e LASCAZES, notaire à Cahors, 69, boulevard Gambetta.

PUBLICATION POUR PURGER LES HYPOTHÈQUES LÉGALES

L'an mil huit-cent quatre-vingt-quinze, et le vingt-six juin.

A la requête de Madame Rose-Lætitia GRIFFEUILLE, sans profession, épouse de Monsieur Georges-Alexandre LEQUIER, capitaine au 7^e régiment d'infanterie, de lui autorisée, avec lequel elle demeure, à Cahors, avenue de la Gare; Madame LEQUIER, veuve en premières noces de Monsieur Pierre-Antoine DOMMERGUE.

Nous, Jean SERRES, huissier près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, allées Fénélon, n^o 2, soussigné.

Certifions avoir signifié :

1^o A Madame Thérèse CORSO, prénommée en famille, Marie, sans profession, épouse de M. Antoine CASSIGNIOL, prénommé en famille, Paul, architecte, inspecteur des édifices diocésains, avec lequel elle demeure à Cahors, rue des Hortes;

2^o A Monsieur CASSIGNIOL, sus-nommé comme exerçant les droits et actions de Madame Thérèse CORSO, son épouse;

3^o A Madame Jeanne PEZET, sans profession, épouse séparée de corps et de biens, de Monsieur Pierre CAGNAC, aîné, ci-après nommé, ladite dame, demeurant à Cahors, rue Neuve Saint-Barthélemy, numéro 3;

4^o A Monsieur Pierre CAGNAC, aîné, chaudronnier, demeurant à Santiago (Chili), ayant demeuré autrefois à Cahors, pris comme époux de Madame Jeanne PEZET;

5^o A Monsieur Pierre CAGNAC, dit Cadet, jardinier, demeurant autrefois à Cahors, puis à Toulouse, actuellement sans domicile connu, pris comme époux, de Madame Louise SIMONIS, ci-après nommée;

6^o Et à Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal civil de première instance de Cahors,

Etant observé qu'une semblable signification a été faite à Madame Louise SIMONIS, sans profession, épouse judiciairement séparée de biens de Monsieur Pierre CAGNAC, dit Cadet, sus nommé, ladite dame, aliénée, non interdite, ni pourvue d'administrateur provisoire, internée à la maison de santé de Leyme (Lot), suivant exploit de M^e Marroncle, huissier à Lacapelle-Marival, le six juin courant, signifié en parlant à Madame Cagnac, elle-même.

L'expédition d'un procès-verbal, dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Cahors, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, constatant le dépôt fait en ce greffe, ledit jour, et l'affiche par extrait, faite au même instant, en l'auditoire de ce Tribunal, de la copie collationnée d'un contrat passé devant M^e LASCAZES et son collègue, notaires à Cahors, le quinze février mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, portant vente à Madame LEQUIER, requérante, par Monsieur et Madame CASSIGNIOL, sus-nommés,

1^o D'une maison d'habitation, située dans la ville de Cahors, avec jardin, sur le devant, et cour sur le derrière, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, et d'un premier étage, avec grenier au-dessus, confrontant au Levant, par la façade à la rue des Hortes, au Nord, à l'immeuble de M. Lutzi, ou ses représentants, mur entre deux, appartenant entièrement à l'immeuble vendu, à partir du niveau du jardin de cet immeuble, et mitoyen, pour la partie inférieure, au Couchant, à la rue Pierre-Brunies, et au Midi, à la parcelle de terrain, qui va être désignée;

2^o Et d'une petite parcelle de terrain, en nature de jardin, d'une contenance de deux cents mètres carrés, longeant au Midi, le mur de la maison qui précède. Cette parcelle confronte, du Levant, à la rue des Hortes, du Nord, à la maison vendue, du Couchant, à M. Toulouse; étant observé que de ce côté, la parcelle est fermée par

un mur qui la sépare de l'immeuble de M. Toulouse; que ce mur a été construit par M. Toulouse seul, sur la ligne mitoyenne, c'est-à-dire que la moitié de son épaisseur, soit vingt centimètres a été prise sur le terrain de M. et M^{me} Cassigniol, et du Midi, partie à M. Toulouse, mur entre deux, établi dans les mêmes conditions que le précédent, partie à M. Soulié, et pour le surplus, à M. Bourdiol. Etant observé que le mur qui sépare la parcelle vendue de l'immeuble de M. Bourdiol, a été construit par celui-ci, entièrement sur son terrain propre.

Ensemble, toutes les dépendances de ces immeubles, sans aucune exceptions ni réserve.

Moyennant le prix de **vingt-cinq mille huit cents francs**, payés et payable de la manière indiquée à ce contrat.

Ces significations ont été faites, à Madame CASSIGNIOL, à Madame Pierre CAGNAC, aîné, née PEZET; à Madame Pierre CAGNAC, dit Cadet, née SIMONIS, et à M. le Procureur de la République, en conformité de l'article 2194 du code civil, dans le but de faire inscrire, ou de purger, les hypothèques légales non inscrites, dont peuvent être grevés les immeubles ci dessus désignés.

Les précédents propriétaires de ces immeubles sont, indépendamment des vendeurs :

M. Jean-Baptiste SOULIÉ, maître d'hôtel, et Madame Marie-Anne CAGNAC sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue Brives;

M. Pierre CAGNAC, aîné, chaudronnier, sus-nommé ayant demeuré à Cahors, demeurant à Santiago (Chili);

M. Pierre CAGNAC, dit Cadet, jardinier aussi sus-nommé, demeurant à Cahors, et depuis à Toulouse;

M. Jean FOURGUIÈRES, père, jardinier et Madame Françoise PALAME, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors;

M. Raymond FOURGUIÈRES, jardinier, demeurant à Cahors;

Madame Marie FOURGUIÈRES, sans profession, épouse de M. Jean VAYSSIÈRES, jardinier, demeurant à Cahors;

Madame Françoise FOURGUIÈRES sans profession, épouse de M. Marc ARNAL, demeurant à Cabessut, commune de Cahors;

M. Jean FOURGUIÈRES, cultivateur, demeurant au même lieu de Cabessut;

Madame Marie FOURGUIÈRES, sans profession, épouse de M. Antoine CAGNAC, propriétaire, avec lequel elle demeurait à Cahors;

Et M. Raymond FOURGUIÈRES, deuxième du nom, propriétaire, demeurant au Moulin de Labéraudie, commune de Cahors.

Et attendu que la requérante, ne connaît pas les personnes autres que Madame CASSIGNIOL, Madame Pierre CAGNAC, aîné, née Pezet, Madame Pierre CAGNAC, Cadet, née Simonis, du chef desquelles il pourrait être pris sur les immeubles vendus des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, existant indépendamment de cette formalité, il a été déclaré à M. le Procureur de la République, que pour remplacer la signification, qui devrait leur être faite, aux termes de l'article 2194 du code civil, ces présentes, vont être publiées dans le journal qui paraît à Cahors, sous le titre "Le Journal du Lot", désigné à cet effet, conformément à un avis du Conseil d'Etat du neuf mai 1807 approuvé, le premier juin suivant.

DONT ACTE :

Fait, remis, et laissé copie, tant dudit procès-verbal de dépôt, que du présent exploit :

1^o A Madame Thérèse CORSO, prénommée en famille Marie, épouse de M. Antoine CASSIGNIOL, dans son domicile, où étant et parlant à elle-même;

2^o A Monsieur Antoine CASSIGNIOL, prénommé en famille Paul, dans son domicile, où étant et parlant à lui-même;

3^o A Madame Jeanne PEZET, sans profession, épouse de Monsieur Pierre CAGNAC aîné, dans son domicile, à Cahors, où étant et parlant à elle-même;

4^o A Monsieur Pierre CAGNAC, aîné, chaudronnier, demeurant à Santiago (Chili), au parquet de M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, où étant et parlant à M. Fournié, substitut qui a visé le présent original;

5^o A M. Pierre CAGNAC, dit Cadet, jardinier, demeurant autrefois à Cahors, puis à Toulouse, actuellement sans domicile, ni résidence connus; et pour ce au Parquet de M. le Procureur de la République, près le Tribunal civil de première instance de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, où étant et parlant à M. Fournié, substitut, qui a visé le présent original, et nous avons en même temps affiché une seconde copie à la porte dudit Tribunal, en conformité de l'article 69, § 8 du code de procédure civile;

6^o Et à M. le Procureur de la République, près le Tribunal civil de première ins-

tance de Cahors, en son Parquet, au Palais de Justice de ladite ville, où étant et parlant à M. Fournié, substitut, qui a visé le présent original.

Coût : trente-neuf francs quinze centimes.

Employé pour les copies, papier spécial, sept feuilles à un franc vingt centimes et quatorze feuilles à soixante centimes montant ensemble à seize francs quatre-vingt centimes.

Signé : SERRES.

Vu, visé et reçu copies, et vu affiché à la porte du Tribunal civil de Cahors.

Cahors, le vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Pour le Procureur de la République,

Signé : FOURNIÉ, substitut.

Enregistré à Cahors, le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio 51, C^e 4, reçu deux francs, décimes, cinquante centimes.

Signé : RIVES.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} juillet 1895)

De Paris à Toulouse

	17		5		21		35		1125-1131	
	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	EXPRESS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	EXPRESS 1 ^{re} classe	DIRECT 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	DIRECT 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	10 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—	—	—	—	—	—
BRIVE.....	6 40	6 30	5 7	1 10	7 ^h 5	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	6 50	6 58	5 20	1 48	7 43	—	—	—	—	—
SOULLAC.....	départ. 7 28	7 48	5 58	2 8	8 3	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 53	7 38	6 1	2 14	8 18	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénélon.....	départ. 8 »	—	—	2 21	8 25	—	—	—	—	—
Nozac.....	arrivée. 8 2	—	—	2 22	8 28	—	—	—	—	—
GOURDON.....	départ. 8 15	—	—	2 35	8 41	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	arrivée. 8 25	—	—	2 45	8 51	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	départ. 8 39	8 5	6 27	3 »	9 5	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. 8 49	—	—	3 10	9 15	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	départ. 9 1	—	—	3 22	9 27	—	—	—	—	—
Espère.....	arrivée. 9 12	—	—	3 33	9 38	—	—	—	—	—
CAHORS.....	départ. 9 23	8 44	7 6	3 45	9 50	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	arrivée. 9 32	8 50	7 16	3 54	9 59	—	—	—	—	—
Cieurac.....	départ. 9 43	—	—	4 5	10 10	—	—	—	—	—
Lalbenque.....	arrivée. Exp. 9 58	—	—	4 20	7 30	—	—	—	—	—
Caussade.....	départ. 10 9	—	—	4 32	8 »	—	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée. 10 23	—	—	4 47	8 9	—	—	—	—	—
TOULOUSE.....	départ. 10 30	—	—	4 56	8 9	—	—	—	—	—
	arrivée. 11 3	9 30	7 55	5 31	8 46	—	—	—	—	—
	11 h. 52 midi 2	9 55	8 19	6 11	9 28	—	—	—	—	—
	midi 33 h 32	10 »	8 24	6 25	—	—	—	—	—	—
		10 47s.	9 8	7 50	—	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	16		1140-1128		26		1126		1136		40	
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 7 ^h 43	—	7 ^h 5	9 ^h 3	6 ^h mat	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	—	7 52	10 36	7 7	—	—	—	—	—	—	—
Caussade.....	départ. 3 37	4 33	7 59	10 50	7 30	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque.....	arrivée. 4 1	5 1	8 23	11 31	8 11	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac.....	départ. —	5 53	—	midi 10	8 50	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	arrivée. —	6 2	—	midi 19	8 59	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS.....	départ. 4 39	6 23	9 1	midi 31	9 11	—	—	—	—	—	—	—
Espère.....	arrivée. 4 45	6 33	9 8	midi 40	9 20	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	départ. —	6 48	—	—	9 30	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. —	7 2	—	—	9 44	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	départ. —	7 17	—	—	9 57	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	arrivée. —	7 26	—	—	10 11	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON.....	départ. —	7 36	—	—	10 20	—	—	—	—	—	—	—
Nozac.....	arrivée. 5 28	7 52	9 51	7 18	10 29	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénélon.....	départ. —	8 1	—	7 27	10 43	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 10	—	7 37	10 52	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC.....	départ. —	8 19	—	7 47	11 1	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée. —	8 21	—	7 49	11 12	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE.....	départ. 5 51	8 28	10 14	7 57	11 19	—	—	—	—	—	—	—
PARIS.....	arrivée. 5 34	8 34	10 17	8 4	11 24	—	—	—	—	—	—	—
	départ. —	9 4	—	8 36	11 53	—	—	—	—	—	—	—
	arrivée. 6 32	9 40s.	10 55	9 12m.	midi 26	—	—	—	—	—	—	—
	départ. 7 »	—	11 8	—	midi 55	—	—	—	—	—	—	—
	arrivée. 4 37	—	10 51m	—	11 22	—	—	—	—	—	—	—

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 30	6 ^h 58
Mercuès.....	6 45	1 4	6 52
Arrêt Douelle	6 47	»	6 56
Parnac.....	6 54	1 15	7 4
Luzech.....	7 »	1 22	7 10
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 22
Vers.....	7 16	»	7 25
Saint-Géry.....	7 25	1 46	7 33
Duravel.....	7 32	1 54	7 40
Sotrac-Touzac.....	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 3
BORDEAUX.....	3 51	8 11m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h »	7 ^h 38
BORDEAUX. — »	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 33	3 37	9 16
Sotrac-Touzac.....	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arrêt Praysac.....	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 12	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle.....	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37